

# Autorisation

La loi civile exige le consentement explicite des parents ou autres personnes détenant l'autorité parentale pour un baptême de mineur.

# Parrain et marraine

Il est demandé que l'un des deux soit baptisé et majeur.

Si l'un est mineur, nous demandons qu'il ait plus de 10 ans.

Si l'un n'est pas baptisé, il signera en tant que « témoin ».

Si l'un ne peut être présent, il peut être représenté par quelqu'un le jour du baptême qui signera les registres à la place de l'absent. Nous préciser dans ce cas, son nom et prénom pour l'inscrire sur le registre auparavant.

# Participation financière



La célébration d'un baptême, comme toute activité de la vie paroissiale, exige des moyens : chauffage, éclairage, sonorisation, entretien, formation, solidarité... Sans oublier le temps consacré par le prêtre et les équipes qui vous accompagnent dans votre démarche et prépare la célébration.

À l'occasion du baptême, la paroisse sollicite donc votre contribution financière.

Il s'agit d'une offrande volontaire de votre part. Soyez en vivement remerciés.

Dans notre diocèse d'Angers, le barème indiqué pour un baptême est :

**entre 70 et 150 €.**

Vous serez invités à remettre votre chèque lors de la seconde soirée de préparation.

Merci d'indiquer l'ordre : *Paroisse Saint-Benoît* ou *Paroisse Saint-Maurice*.

Sur l'enveloppe, n'oubliez pas d'inscrire le prénom et le nom de votre enfant ainsi que le lieu et la date du baptême.



## Paroisse St Benoît en Val de Moine

La Renaudière, Roussay, St André, St Macaire, St Philbert, Villedieu

## Paroisse Saint Maurice en Val de Moine

Montigné, Montfaucon, St Crespin, St Germain et Tillières



## Préparer et célébrer le

# Baptême

## de notre enfant

Vous souhaitez le baptême à l'Eglise pour votre enfant. Nos paroisses accueillent avec joie cette demande et vous accompagnent pour la préparation et la célébration de ce beau sacrement. Ce livret vous donne les informations nécessaires pour l'inscription, la préparation et la célébration.

# Où et quand peut avoir lieu le baptême

Où :

- A l'église de Saint Macaire si vous êtes d'un des villages de la paroisse Saint-Benoît
- A l'église de Saint Germain si vous êtes d'un des villages de la paroisse Saint Maurice

Quand :

- Des dimanches et jours de fête à 11h40 après la messe
- Des samedis à 16h30 d'Avril à Juin et en Septembre

Il est également possible de vivre le baptême au cours de la messe du samedi à 18h30, qui a lieu dans les autres villages, à tour de rôle.

Les cérémonies peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants.

## Inscription

A la suite de votre rencontre à la permanence d'accueil de l'une de nos paroisses, vous êtes invités à remplir un formulaire d'inscription en ligne pour :

- Réserver la date et lieu du baptême
- Pour nous permettre de compléter le registre paroissial que vous signerez le jour de la célébration

Pour accéder au formulaire, scanner le QR code :



Si vous rencontrez une difficulté, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire : [secretariatparoisse-stbm@orange.fr](mailto:secretariatparoisse-stbm@orange.fr)

## Préparation

Le baptême d'un enfant est un acte important qui engage les parents et l'Église. Pour vous aider à préparer ce sacrement, nous vous invitons deux mercredis soir espacés de 8 ou 15 jours, le mois qui précède le baptême, à 20h30, au presbytère de Saint-Macaire.

La première soirée est consacrée :

- à une réflexion sur la profession de foi chrétienne, élément essentiel du baptême dans lequel s'engagent les parents pour leur enfant. Cela vous aidera à rédiger la demande que vous aurez à exprimer au début de la célébration,
- à la préparation de la célébration avec les autres parents (choix des textes, prières, chants, musiques, lecteurs...).

La seconde soirée est consacrée :

- à la découverte du sens des rites de la célébration du baptême,
- à la finalisation de la célébration avec les autres parents (livret...).

Ces soirées sont animées par des parents bénévoles et par le curé. Un Livret très complet vous sera remis dès la première soirée.

Dates des soirées de préparation :

Pour les baptêmes ayant lieu en 2025 le mois de :	1 <sup>ère</sup> soirée de préparation	2 <sup>nde</sup> soirée de préparation
Mars	29 janvier	5 février
Avril	5 mars	19 mars
Mai	2 avril	16 avril
Juin	7 mai	21 mai
Juillet	4 juin	18 juin
Août et Septembre	25 juin	2 juillet
Octobre et Novembre	27 août	10 septembre

Si vous avez un empêchement majeur aux dates prévues, il est possible de participer aux soirées du mois précédent.

Merci de le signaler à notre secrétaire Nathalie PIRTAC : [secretariatparoisse-stbm@orange.fr](mailto:secretariatparoisse-stbm@orange.fr)

Pour les baptêmes en janvier et février contacter notre secrétariat pour les dates de préparation.

Il est préférable de ne pas venir avec les enfants à ces soirées : merci de prévoir le babysitting. Sinon, merci de nous prévenir.